



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE DOLLARAMA

Approuvé par le conseil d'administration de Dollarama le 3 décembre 2014



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

A. INTRODUCTION

Dollarama S.E.C. (“Dollarama”) s’est engagée à exercer ses activités de manière éthique et socialement responsable, en conformité avec les lois applicables. Dollarama ne souhaite développer des relations commerciales qu’avec des fournisseurs qui maintiennent des pratiques commerciales compatibles avec cet engagement.

Le code de conduite des fournisseurs de Dollarama (le « code des fournisseurs ») s’applique aux sociétés étrangères ou nationales qui fournissent des biens et/ou des services à Dollarama et vise à communiquer clairement aux partenaires d’affaires de Dollarama les attentes de cette dernière en matière de pratiques commerciales. Il incombe aux fournisseurs de s’assurer que leurs employés et leurs propres fournisseurs ne contreviennent pas aux normes énoncées dans le code des fournisseurs.

B. NORMES AUXQUELLES DOIVENT SE CONFORMER LES FOURNISSEURS

Les fournisseurs sont tenus de se conformer aux normes de l’industrie et aux lois et règlements régissant leurs activités dans le pays où ils exploitent leur entreprise. Le code des fournisseurs énonce les attentes spécifiques en matière de qualité et de sécurité des produits vendus à Dollarama, de normes d’emploi et de pratiques commerciales et environnementales des fournisseurs. Ces attentes reflètent les valeurs, les principes et les politiques de Dollarama en matière de conduite éthique des affaires et sont utilisées pour évaluer les fournisseurs, existants et nouveaux, ainsi que leurs installations. Dollarama ne travaillera pas sciemment avec des fournisseurs qui ne rencontrent pas les normes énoncées dans le code des fournisseurs.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Dollarama exige de ses fournisseurs qu’ils fournissent des produits et/ou des services qui sont conformes en tous points aux spécifications de Dollarama et aux exigences prévues par la loi et qui, lorsqu’utilisés comme prévu, sont sécuritaires.

Les fournisseurs doivent informer Dollarama de toutes circonstances susceptibles d’avoir une incidence sur la sécurité et/ou la qualité d’un produit ou d’un service donné, collaborer pleinement avec Dollarama et prendre toutes les mesures nécessaires pour régler les enjeux réglementaires ou de santé et de sécurité associés à un produit ou un service fourni.

NORMES D’EMPLOI

Un environnement sain et sécuritaire – Les fournisseurs doivent offrir à leurs employés un environnement de travail sain et sécuritaire, conforme aux lois et règlements locaux. La même norme s’applique à l’égard du logement, lorsqu’il est offert par l’employeur.

Interdiction de travail forcé – Le travail doit être effectué de manière volontaire, sans contrainte et sans sanction pécuniaire. Dollarama ne travaillera pas sciemment avec des fournisseurs qui ont recours à une forme ou une autre de travail forcé pour la fabrication de produits ou la prestation de services.



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Interdiction de main-d'œuvre infantile – Les fournisseurs ne doivent pas embaucher des travailleurs qui n'ont pas atteint l'âge minimum légal pour travailler dans le pays où les produits sont fabriqués ou, en l'absence d'un seuil minimal, qui ont moins de 15 ans.

Des pratiques disciplinaires justes – Les travailleurs doivent être traités avec respect et dignité et ne doivent en aucun cas être l'objet d'abus ou de harcèlement physique, verbal, sexuel ou psychologique.

Interdiction de discrimination – Le respect des différences culturelles est important et les travailleurs doivent être employés en fonction de leur rendement et de leurs habiletés et non en fonction de caractéristiques ou de croyances personnelles. Dollarama encourage les fournisseurs à éliminer toute forme de discrimination en milieu de travail fondée sur le sexe, la race, la couleur, les croyances religieuses ou personnelles, le lieu d'origine, l'orientation sexuelle, l'état civil, le handicap, les convictions politiques, l'appartenance à une organisation légale ou tout autre motif de discrimination prohibé par la loi et ce, en matière d'embauche, de rémunération et d'avantages sociaux, de promotion, de discipline ou de fin d'emploi.

Un horaire de travail raisonnable – Les fournisseurs doivent maintenir des horaires de travail raisonnables. Les travailleurs ne peuvent être forcés de travailler un nombre d'heures qui excède les limites prescrites par la loi. Ils doivent être rémunérés adéquatement pour les heures supplémentaires travaillées et doivent bénéficier d'au moins une journée de congé par semaine.

Rémunération et avantages sociaux – Les fournisseurs doivent, au minimum, offrir une rémunération et des avantages sociaux qui rencontrent les exigences des lois en vigueur dans le pays où ils exercent leurs activités.

ENVIRONNEMENT

Dollarama cherche à travailler avec des fournisseurs qui s'efforcent d'utiliser les ressources, les matériaux et l'énergie de la façon la plus efficace et responsable possible et qui déploient des efforts pour réduire l'incidence négative de leurs activités sur l'environnement. Les fournisseurs doivent au minimum exercer leurs activités en conformité avec les lois environnementales.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous rappelons aux fournisseurs que les employés de Dollarama doivent faire preuve d'une loyauté exclusive à l'égard de leur employeur et sont assujettis à un code de conduite et d'éthique qui exige d'eux qu'ils évitent de se placer en situation de conflit d'intérêts, réel ou apparent. Par conséquent, les employés ne doivent pas être mis dans une position où des incitatifs ou des intérêts personnels ou financiers sont susceptibles de compromettre leur jugement et leur habileté à prendre des décisions d'affaires éclairées et impartiales, dans le meilleur intérêt de Dollarama. Les fournisseurs qui collaborent ou souhaitent collaborer avec Dollarama sont tenus de respecter ces principes éthiques et ne doivent pas, par exemple, inviter les employés à des événements ou leur offrir de cadeaux, à moins que la valeur ne soit purement symbolique.



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

CONFORMITÉ À L'ÉGARD DE LA LÉGISLATION ANTI-CORRUPTION

Les fournisseurs sont tenus de se conformer à la législation anti-corruption applicable, incluant la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada). Dollarama applique une politique de tolérance zéro à l'égard de pratiques visant à récompenser ou encourager le non-respect de ces lois et règlements applicables.

CONFIDENTIALITÉ

Les fournisseurs doivent préserver la confidentialité de l'information relative à Dollarama qui leur est communiquée ou à laquelle ils ont accès et prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger cette information. L'information confidentielle inclut tout renseignement non connu du public concernant Dollarama, incluant sans s'y limiter les plans d'affaires, les prévisions, les stratégies et les ententes sur les prix, les renseignements personnels des employés de Dollarama, les secrets commerciaux et la propriété intellectuelle. Les fournisseurs ne peuvent divulguer, partager ou utiliser cette information confidentielle à des fins autres que pour le bénéfice de Dollarama. Cette interdiction s'étend également à la présentation par les fournisseurs ou par leurs propres fournisseurs ou usines, dans le cadre de foires commerciales, de produits emballés pour Dollarama ou dont l'emballage inclut le nom, la marque ou le logo de Dollarama. Il est entendu que les fournisseurs sont tenus de respecter les droits de propriété intellectuelle et les autres droits des tiers.

C. ENGAGEMENT

Les fournisseurs doivent revoir attentivement le code des fournisseurs et s'engager à en respecter les modalités avant de pouvoir faire des affaires avec Dollarama, soit en signant le formulaire d'engagement ci-joint ou en signant un contrat avec Dollarama qui intègre le code des fournisseurs. Les fournisseurs seront appelés à réitérer leur engagement à respecter le code des fournisseurs tous les deux ans.

D. MISE EN OEUVRE

Les fournisseurs sont tenus de s'assurer que les principes énoncés dans le code des fournisseurs sont communiqués, compris et mis en œuvre à tous les niveaux de leur organisation.

Dollarama se réserve le droit de surveiller et d'évaluer la conformité des fournisseurs avec ces normes. Par conséquent, les fournisseurs doivent maintenir des dossiers complets et exacts et, sur demande, accorder à Dollarama ou à un représentant désigné par elle un libre accès à ses installations, ses dossiers et ses employés pour fins de vérification.

Si Dollarama détermine qu'un fournisseur a contrevenu au code des fournisseurs, ce dernier devra proposer et mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin de rendre ses pratiques conformes aux attentes de Dollarama à l'intérieur d'un délai raisonnable. Dollarama se réserve également le droit d'annuler des bons de commande, de mettre fin à la relation d'affaires avec tout fournisseur qui refuse ou n'est pas en mesure, à l'intérieur d'un délai raisonnable, de respecter le code des fournisseurs ou de remédier à une situation de non-respect ou encore de mettre fin à la relation immédiatement en cas de violation grave ou de négligence grossière.



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

E. QUESTIONS

Les questions concernant le code des fournisseurs peuvent être acheminées à l'adresse vendorcode@dollarama.com.

F. DÉNONCIATIONS

Toute personne qui soupçonne qu'il y a eu contravention au code des fournisseurs est invitée à transmettre l'information pertinente en toute confidentialité à la direction des affaires juridiques de Dollarama à l'adresse ethics@dollarama.com.

Pour toute question relative à la mise en œuvre du code des fournisseurs, la direction des affaires juridiques de Dollarama se rapportera directement au comité d'audit, qui s'est vu confier par le conseil d'administration de Dollarama la responsabilité de repérer et de gérer les risques importants liés aux activités de la société.

Dollarama déploiera les efforts requis pour examiner les allégations de violation et prendra les mesures appropriées pour préserver l'intégrité de ses activités.



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

Je confirme avoir reçu une copie du code de conduite des fournisseurs de Dollarama, avoir lu et compris son contenu et je confirme que ma société s'engage à respecter les principes qui y sont énoncés.

Au meilleur de ma connaissance, j'atteste que ma société agit en conformité avec le code de conduite des fournisseurs de Dollarama.

Signature :

*Je suis autorisé(e) à lier ma société
(à titre de propriétaire ou de dirigeant
autorisé)*

Nom de la personne
autorisée :

Titre de la personne
autorisée :

Nom de la société :

Date :

